

La CGT

des Industries
Chimiques



EN FORCE



SOMMAIRE

DOSSIER

Impôt sur le revenu : prélèvement sur le salaire
ne signifie en rien simplification et modernité.

7

Les luttes

4 - 6, 11

INTERNATIONAL

12 - 15



La complémentaire de vie qui réussit aux entreprises



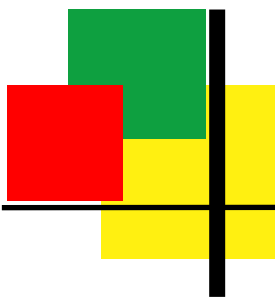
Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité - SIREN n°784 442 915 - Document non contractuel - Avril 2016 - Crédit photo : Squaredpixels



Vous êtes acteur social de l'entreprise ?

Quel que soit son secteur d'activité, sa taille, son implantation géographique, **notre offre standard COLLÉGIO et nos offres sur mesure** apporteront une solution adaptée aux besoins des salariés de votre entreprise.

entreprises@mutuelle-familiale.fr



Loi Travail : votre vie, l'avenir au cœur des décisions

Travailler pour gagner sa vie est le lot quotidien des salariés. Dans l'entreprise, leurs conditions de vie sont encadrées par des lois et accords collectifs : la loi garantit un socle de droits minimaux identiques pour tous, source d'équité entre les salariés, les secteurs d'activités.

La loi Travail du gouvernement socialiste veut autoriser les employeurs à ne pas appliquer ces seuils de droits, en autorisant l'entreprise à imposer :

- ➔ Des jours fériés variables,
- ➔ Un contrat de travail modifié,
- ➔ Des repos quotidiens réduits,
- ➔ Des forfaits-jours annualisés (pour tous ou pour les cadres ?),
- ➔ Des licenciements économiques sans motivation,
- ➔ Une médecine du travail réduite,
- ➔ La pluri-annualisation des heures supplémentaires et du temps de travail,
- ➔ La réduction des droits en cas d'incapacité médicale.

n° 520

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.68.88
Fax : 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
Email : contact@fnic-cgt.fr
Directeur de la publication : Carlos MOREIRA
Commission paritaire n° 0118 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Bimestriel—1,06 €
Imprimé par ADDAX Imprimerie
Issn = 0763-7497

Le 28 juin

☞ Marquera près de 5 mois de lutte acharnée des salariés agissant pour le retrait de cette loi.

Le 28 juin

☞ Sera la date où le Sénat donnera son avis avant de renvoyer le projet à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement utilisera t-il, une nouvelle fois, le 49-3, arme anti-démocratique dont il a déjà fait usage ?

Ce qui est certain, c'est que cette loi illustre le fossé profond entre le monde du travail, les salariés, et cette « élite » dirigeante soumise aux désirs des multinationales.

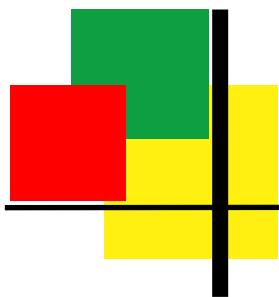
Les salves successives des entreprises de presse, mensongères, contre le combat des salariés avec la CGT ne trompe pas. Majoritairement, 70 % de la population s'exprime contre cette loi, pour son retrait.

LE 28 JUIN MARQUERA UNE NOUVELLE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION AVEC GRÈVES ET MANIFESTATIONS DANS LE PAYS !

NE LÂCHONS RIEN !

**LA LUTTE RESTE LE MOYEN POUR SE
FAIRE ENTENDRE, POUR GAGNER.**

TOUS ENSEMBLE LE 28 JUIN !



LES LUTTES

RETRAIT DE LA LOI KHOMRI

28 AVRIL



12 MAI



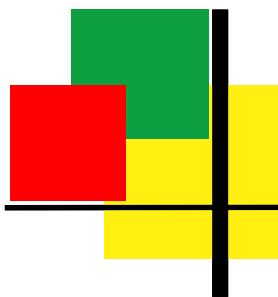
17 MAI



19 MAI

26 MAI

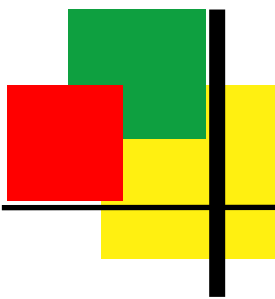




LES LUTTES

Depuis le 20 mai : LE PÉTROLE EST ENGAGÉ **EN GRÈVE RECONDUCTIBLE**





Solidarité avec les grévistes

Syndiqué FNIC-CGT Retraité

Messieurs,

« Bravo »

*Je tiens à vous féliciter de l'action que vous menez contre la loi « El Khomri » et je suis très sensible au courage des employés des Industries Chimiques qui se mettent en grève pour **NOUS** défendre.*

J'ai connu « MAI 68 ». J'étais à l'époque au SMIG qui a alors été augmenté de 60 %, passant de 500 francs à 800 francs.

Mon employeur m'a alors mis au chômage prétextant que cette augmentation engendrerait une crise énorme.

Pourtant, j'ai retrouvé un très beau travail 3 mois plus tard, et la France a eu une magnifique expansion jusqu'au début 1973 (soit 5 ans plus tard), expansion stoppée par la guerre du Kippour et la crise pétrolière qui s'en est suivie, mais pas du tout stoppée par l'augmentation de 60 % du SMIG.

Je reste très reconnaissant aux syndicats qui ont, à cette époque, engagé la grève générale, génératrice de ce mieux pour les plus défavorisés et c'est pourquoi je vous envoie un chèque de 500 € pour aider votre mouvement.

Encore un grand « BRAVO » et un grand MERCI.

Impôt sur le revenu : prélèvement sur le salaire ne signifie en rien simplification et modernité.

Payer un impôt ne doit pas être perçu comme une taxe qui nous arrache le cœur, mais au contraire doit être ressenti comme un acte citoyen permettant de contribuer au développement et à la garantie d'un service public de qualité.



Toute société qui veut se développer doit assurer à la population des infrastructures telles que écoles, hôpitaux, crèches, transports collectifs, réseau routier, services de soins, éducation, services administratifs, etc...

Nous parlons bien de réponse aux besoins des usagers et non pas d'un statut de « client », consommateur de services facturés, comme c'est le cas aujourd'hui.

Ces services doivent faire face à une situation **grandissante** de pauvreté, de précarité et de misère, en **progression** permanente dans le pays.

Tout a été fait par les gouvernements successifs pour rationner, détruire le service public avec la seule et unique vision de réduction des coûts.

Au nom de la compétitivité des entreprises, la taxe professionnelle a été supprimée et fait grandement défaut aux communes : par son attribution, elle garantissait un service public de qualité aux administrés.

Qui peut être d'accord avec la constante hausse de l'impôt sur le revenu ? Surtout quand celui-ci est **profondément injuste et inefficace économiquement.**

En effet, après avoir mis en avant la nécessité du paiement de l'impôt, il y aurait beaucoup à dire sur l'inéquité entre les contribuables. L'impôt sur le revenu n'échappe pas à la règle, avec une réduction de sa progressivité

par la baisse du taux le plus élevé, et la suppression de tranches.

Des allègements, des exonérations fiscales se multiplient pour les entreprises du CAC 40, alors qu'elles déclarent des millions, voire des milliards d'euros de bénéfices, distribuant des enveloppes indécentes à leurs actionnaires et parallèlement, le contribuable voit son imposition augmenter et impacter encore un peu plus son pouvoir d'achat.

L'impôt a également été mité **par les niches fiscales**, qui profitent, pour les 2/3, aux **10 % les plus riches**.

Il ne faut pas trouver étonnant que les contribuables que nous sommes, avec de telles pratiques, ne voient pas le paiement de l'impôt comme utile à la société.

IMPÔT SUR LE REVENU : PRÉLÈVEMENT SUR LE SALAIRE, C'EST QUAND ET COMMENT ?

Le 19 mai 2015, le Président de la République annonce sa volonté de mettre en place le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

LA DATE DE MISE EN APPLICATION DE CETTE RÉFORME EST ACTÉE POUR LE 1^{ER} JANVIER 2018, SOIT DANS 18 MOIS.

Pour reprendre les mots du Président et de son gouvernement, **tout en sachant ce que nous pensons de leur sincérité et loyauté**, cette mesure serait très attendue par une majorité de citoyens, arguant qu'elle modernise et répond à la spécificité de chacun.

En clair, comme ils organisent, la précarité, le chômage, ils argumentent que les travailleurs qui auront des périodes d'activités professionnelles, plus ou moins intenses ou régulières, paieront leurs impôts au moment où ils auront « la chance » d'avoir du travail.

Prendre en compte les aléas de la vie, seulement pour être sûr que le contribuable s'acquitte de ses impôts, est méprisant. Ce gouvernement devrait plutôt garantir et assurer un travail pour tous et pour cela la **CGT fait la proposition du choix progressiste du passage aux 32h00 hebdomadaires.** L'impact de cette réduction du temps de travail créerait 4,5 millions d'em-

plais et garantirait des rentrées fiscales permettant un service public de qualité.

Selon le gouvernement, le prélèvement à la source pourrait présenter des avantages pour l'administration fiscale, comme pour les contribuables. En effet, il s'agirait d'un mode de recouvrement simple et indolore pour le contribuable.

Comment affirmer de telles aberrations ? Les salariés ont un pouvoir d'achat en baisse constante et bien des fois, ils sont dans l'obligation d'emprunter pour payer leurs impôts. Par quel enchantement, le prélèvement à la source ferait disparaître les difficultés et rendrait le paiement de l'impôt **indolore** pour les contribuables qui ont des fins de mois de plus en plus difficiles ?

➔ Ce n'est pas étonnant que le Président soit le seul dans ce pays à dire que : **ça va mieux !**

SI C'EST UN GAG, IL EST DE TRÈS MAUVAIS GOÛT, CAR LE SALARIÉ EN DIFFICULTÉ AUJOURD'HUI, LE SERA ENCORE PLUS AVEC LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, NE LUI LAISSANT AUCUNE MARGE DE MANŒUVRE PAR SON IMPUTATION DIRECTE SUR LE SALAIRE DU MOIS EN COURS.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR L'ADMINISTRATION FISCALE QUI VA VOIR SA CHARGE DE TRAVAIL DÉCUPlée ?

Cette réforme ne sera pas une simplification, contrairement à ce que veulent démontrer ses instigateurs. Les salariés continueront de faire leur déclaration, recevront un avis d'imposition ou de non-imposition. Les agents des finances devront faire savoir le taux de prélèvement aux entreprises, contrôler la bonne exécution, le reversement en temps et en heure, faire les régularisations, modifier le taux d'imposition, etc... et bien sûr, sans augmentation d'effectif.

➔ **Bonjour la dégradation des conditions de travail alors que le service des finances avait un système bien rodé, garantissant un taux de recouvrement proche des 100 % !**

Pourquoi faire simple quand ce gouvernement veut faire compliqué ou a simplement l'envie de satisfaire la finance par la mise à disposition d'une trésorerie supplémentaire à ses complices et amis patrons ?

COMMENT SERA EFFECTUÉ LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ?

Pour les traitements, salaires, pensions de retraites et revenus de remplacement, l'impôt sera prélevé sur le salaire par le **tiers versant les revenus**.

Pour les salariés c'est l'employeur qui effectuera le prélèvement et à ce titre une question fondamentale se fait jour :

QUI VA GÉRER CETTE COLLECTE DE FONDS D'ARGENT PUBLIC ?

Est-ce l'employeur qui va garder notre argent dans sa trésorerie et le faire fructifier pour lui-même ou, comme de coutume, pour ses actionnaires ?

Le monde de l'entreprise, avec la vision capitaliste que nous lui connaissons, va une nouvelle fois s'enrichir avec notre argent au lieu que cela soit nationalisé. C'est bien d'une trésorerie supplémentaire qu'ils disposeront et qu'ils s'empresseront de rentabiliser. Les multinationales qui ont 10, 15, 25 mille salariés ou plus auront des sommes colossales dans leurs coffres. Alors qui va récupérer les intérêts ?

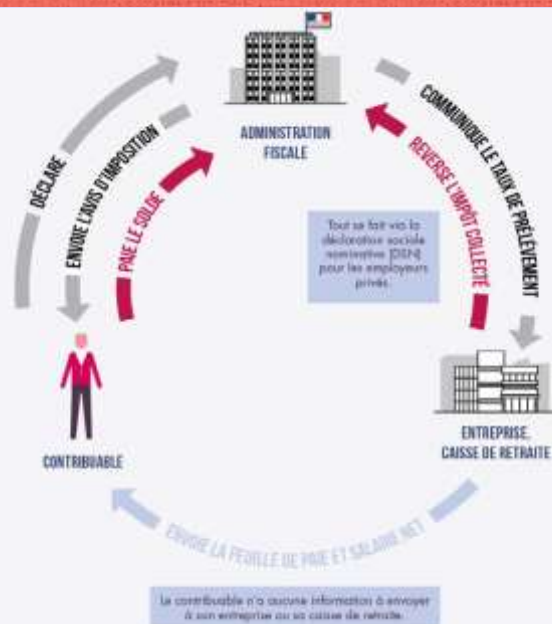
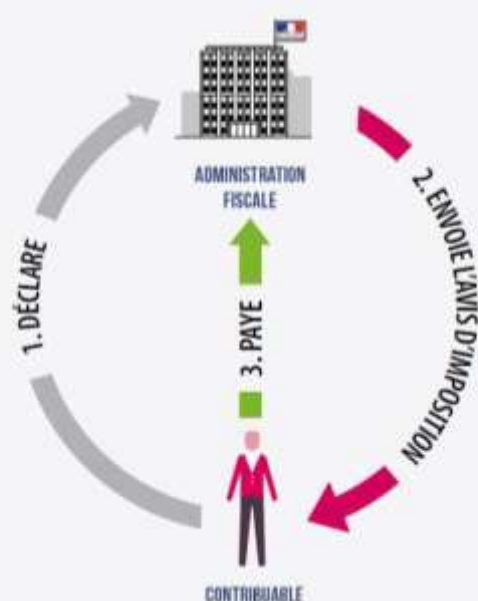
Et si l'entreprise ne reverse pas, si elle décide de délocaliser, de fermer, quid de notre argent qui aura de toute manière été prélevé sur notre salaire ?

NOTRE SALAIRE NOUS APPARTIENT ET L'ACTE CITOYEN DE REVERSER SON IMPÔT AUSSI !

Pour les retraités ce seront les caisses qui auront la charge supplémentaire de s'occuper de la collecte.

Cette dernière, sans augmentation des effectifs dans les administrations, provoquera une dégradation des conditions de travail et certainement un manque de réactivité devant un quelconque changement de situation.

Cette réforme, présentée comme une **simplification** et une adaptation de l'impôt sur le revenu, sera tout son contraire.



Fonctionnement Actuel

Demain

A votre avis, c'est quoi le plus simple pour vous ?

ET LA CONFIDENTIALITÉ DANS TOUT ÇA ?

Quelles sont les informations dont disposera l'employeur sur la situation fiscale du salarié ?

Le salarié ne donnera aucune information sur sa déclaration d'impôt à son employeur. Seule l'administration fiscale établira le taux de prélèvement mensuel et le communiquera à l'employeur ou aux caisses. C'est la seule information qui sera transmise, mais ce n'est absolument pas une garantie de confidentialité.

L'employeur aura la possibilité de comparer le taux de prélèvement entre les salariés d'une même qualification, d'une même classification et d'un même salaire brut. Cette différence de taux de prélèvement apportera à l'employeur des éléments, dont il n'avait pas connaissance auparavant.

L'employeur, ayant connaissance des taux de prélèvement, n'aura aucune difficulté à comprendre que vous avez des revenus supplémentaires. Quelle aubaine pour refuser à un salarié qui, lors de son entretien individuel, demande une augmentation de salaire ! Le premier argument serait d'afficher que d'autres salariés vivent une situation nettement plus délicate. L'employeur pourrait refuser une augmentation de salaire, sous prétexte de ne pas faire passer une tranche d'imposition, ou bien de faire réduire ou supprimer les allocations.

Les dés sont pipés avec le prélèvement sur le salaire et le grand gagnant est l'employeur.

En plus de la réforme du prélèvement à la source, il ne faut pas oublier ce qui est déjà mis en place avec :

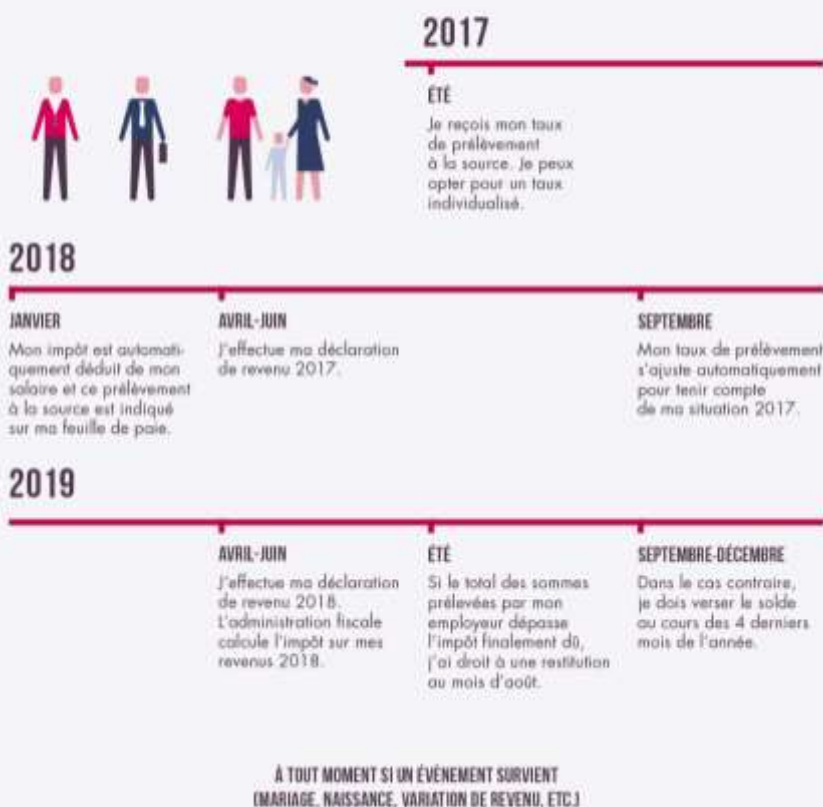
- L'obligation de déclaration en ligne pour les contribuables ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 40 000 €, dès 2016.
- L'ensemble des contribuables auront l'obligation de la déclaration en ligne d'ici 2019. « Ceux qui maintenaient leur déclaration papier pour garantir le maintien des emplois devront trouver une autre solution ».
- L'abaissement du paiement dématérialisé et obligatoire à partir de 10 000 € contre 30 000 € en 2015. Ce qui veut dire : « obligation d'avoir des moyens de paiement électroniques et surtout d'avoir Internet ».

Les contribuables qui avaient imaginé une année blanche, peuvent d'ores et déjà redescendre sur terre, car pour 2017, vous paierez les impôts sur l'année 2016 et pour 2018, le prélèvement sur le salaire se fera dès janvier 2018.

Par conséquent, le salarié sera prélevé sur son salaire de janvier 2018 avant même qu'il l'ait perçu, son taux de prélèvement ayant été défini par sa déclaration de 2017, faite entre avril et juin 2017. Si le salarié a subi une modification de sa situation professionnelle, entre juin 2017 et décembre 2017, les problèmes commenceront.

Voici le calendrier arrêté par le gouvernement pour la mise en place de cette réforme qui n'est pas garantie d'aller au bout :

Les grandes étapes pour les contribuables salariés ou retraités



Pour la CGT, rien de nouveau, cette réforme de la collecte de l'impôt sur le revenu ne sera ni utile ni efficace et ne constitue en rien une simplification pour les contribuables. **Elle risque même fort de créer des ruptures d'égalité devant l'impôt.**

➤ Elle ouvrira également des brèches dans le circuit de recouvrement, bien rodé, de l'impôt sur le revenu ce qui aura pour conséquence une baisse des recettes fiscales de l'Etat. Ce projet de réforme n'est qu'un miroir aux alouettes et n'a rien de ce que devrait être une véritable réforme fiscale au service du progrès social.

➤ Tous les services de la Direction Générale des Finances Publiques font l'objet de réformes incessantes depuis de nombreuses années. Les ministres passent, mais ce sont les personnels et les citoyens qui en subissent les conséquences. Les hypothétiques réflexions de M. Eckert sur d'éventuels nouveaux accompagnements sociaux » de la réforme n'y changeront rien...

C'EST POURQUOI, LA CGT NE RELÂCHE PAS LA PRESSION, RESTE MOBILISÉE ET MÈNE D'ORES ET DÉJÀ CAMPAGNE CONTRE CE PROJET DE LOI, DANS L'INTÉRÊT DES CITOYENS ET DES AGENTS.

➔ Modifier la technique de prélèvement ne change rien aux graves inégalités des citoyens devant l'impôt :

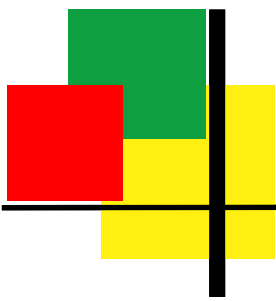
- Le premier poste de financement de l'Etat reste la TVA, l'impôt le plus injuste. C'est un forfait que l'on paye sur chaque produit ou service, d'un montant fixe, que l'on soit smicard ou millionnaire.
- Autre impôt inégalitaire : la CSG, payée à 90 % par les travailleurs, pour financer en partie la Sécu via l'Etat, mais qui ne donne aucun droit en matière de prestations sociales.
- La TIPC, taxe sur les carburants, est également un impôt injuste.
- L'impôt sur le revenu n'est quasiment plus progressif ni redistributif, du fait de ses réformes successives, avec une tranche supérieure limitée à 50 %.
- L'impôt sur les sociétés et l'ISF sont tellement faibles que la France est, de ce fait, un paradis fiscal pour les riches et pour les entreprises.

- Le mécanisme de la dette publique engraisse les détenteurs d'obligations d'Etat, à 70% des ultra-riches.

➔ De même, l'utilisation des fonds publics génère des inégalités et de graves questions :

- Des milliards sont dilapidés en CICE, CIR, aides sociales, exonérations et autres niches, pour un chômage qui explose.
- Des budgets sont étranglés : hôpital public, infrastructures, culture, etc...
- Désengagement de l'Etat dans les territoires, en France, et, dans le même temps, on conduit des opérations militaires, guerres en Syrie, au Mali, en Libye, bombardements français sur des populations, etc...

QUEL IMPÔT, PRÉLEVÉ COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ET POUR QUOI FAIRE ? : VOILÀ LES VRAIES QUESTIONS OCCULTÉES PAR L'OPÉRATION « COM » DU GOUVERNEMENT SUR LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE.



Grève et mobilisation sans précédent chez Bostik Colmar

Le 28 avril 2016, les 19 salariés de Bostik Colmar, propriété d'Arkéma, spécialisé dans les colles thermo-fusibles pour l'hygiène, se sont mis en grève reconductible dans le cadre de la lutte contre la loi Travail et pour porter des revendications locales.

Parmi les revendications locales, l'exigence d'une information complète sur la stratégie industrielle du site de Colmar qui est mis en concurrence directe avec un autre site Bostik situé aux Pays-Bas.

- Les camarades, sous la pression du chantage à l'emploi au début de cette année, ont subi une réduction d'effectif de cinq à quatre opérateurs par équipe et une fuite de 40 % de la production vers le site néerlandais.
- Les salariés se sont relayés nuit et jour devant le portail de l'usine montrant ainsi une mobilisation sans précédent dans l'histoire du site. La production était totalement à l'arrêt et cela 10 jours durant.

➤ C'est à l'issue de dix jours de blocage du site qu'ils ont obtenu :

- Une augmentation de la prime de nettoyage de 100 %, non plus sur 12 mois mais sur 13.
- Une augmentation de la prime de qualité de 25 % avec effet rétroactif en janvier 2016.
- L'organisation d'une table ronde pour discuter de l'avenir du site.

Cette mobilisation dans le temps a été rendue possible grâce, notamment, à la solidarité financière et morale des syndicats CGT de Bostik et de la coordination CGT Arkéma.

LA LUTTE CONTRE LA LOI TRAVAIL CONTINUE ET NUL DOUTE QUE CE JEUNE SYNDICAT CGT A L'ENVIE DE CONSTRUIRE UN AVENIR POUR DEMAIN, QUI N'EST PAS CELUI IMPOSÉ PAR SA DIRECTION ET ENCORE MOINS PAR CE GOUVERNEMENT.



Solidarité FSM avec la lutte contre la loi Khomri

LA FSM ET SES AFFILIÉS EXPRIMENT LEUR SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS FRANÇAIS EN LUTTE CONTRE LA LOI TRAVAIL

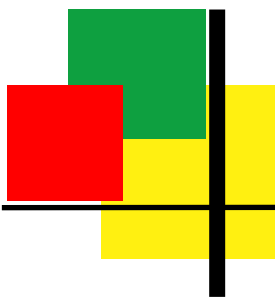
De très nombreux syndicats affiliés à la Fédération Syndicale Mondiale ont envoyé des messages à la Fédération pour exprimer leur solidarité avec les salariés de nos industries en lutte contre la loi Travail.

En Grèce, Turquie, Italie, les syndicats affiliés ont manifesté devant l'ambassade de France pour demander le retrait de la loi.

Le 1^{er} juin, Georges Mavrikos, secrétaire général de la Fédération Syndicale Mondiale, est venu à Marseille pour soutenir les salariés du raffinage en grève reconductible. Il a rencontré le syndicat CGT de la raffinerie INEOS, ainsi que l'UD13, pour échanger sur la lutte engagée contre la loi Travail.

Le secrétaire général de la Fédération Syndicale Mondiale a participé à la manifestation du 2 juin à Marseille renouvelant, devant les salariés en lutte, le soutien de la FSM. Il a rappelé la nécessité de se battre contre le capital et ses valets que sont la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI).





CTB INTERNACIONAL : les femmes du Brésil descendent **dans la rue contre le coup d'Etat**

La lutte pour l'égalité des genres est l'un des principes de la CTB, Centrale des Travailleurs et Travailleuses du Brésil. La CTB a la conviction que, sans l'émancipation des femmes, l'émancipation de la classe ouvrière est impossible.

Le Brésil, avec un peu plus de 201 millions d'habitants, majoritairement des femmes (51,5 %), possède la deuxième plus grande population noire hors d'Afrique. Cette partie de la société subit les pires conditions de travail, salaire, logement, santé, mobilité urbaine et accès à la culture.

Le 25 mai 2016, une jeune fille de 17 ans a été violée par 33 hommes dans une favela de Rio de Janeiro. La nouvelle a ravivé le débat sur la culture du viol et la banalisation de ce crime au sein de la société. **Femmes et hommes devraient aider à transformer ces questions de genre en faveur du progrès, dans la lutte syndicale et politique.** Et, pour cela, l'ensemble du mouvement syndical doit acquérir une meilleure compréhension de ce sujet pour surmonter les questions de genre dans la société.

La FSM a, depuis sa fondation, donné beaucoup d'importance au rôle de la femme, comme l'atteste l'une des principales résolutions du Congrès de 1945 : «..., la nécessité de donner aux femmes une place plus grande dans le mouvement syndical dans leurs pays respectifs, déplorant l'insuffisance du nombre de femmes représentées à la Conférence, cette représentation n'étant pas proportionnelle au rôle que les femmes ont pris dans la vie économique, sociale et intellectuelle dans tous les pays. Nous invitons instamment les délégués à mettre en pratique les principes de l'égalité sociale, de prêter attention au problème de l'éducation syndicale des femmes puisque, comme les hommes, elles devraient avoir une large participation dans les postes de responsabilité sociale ».

À l'heure actuelle, toutes les énergies de la CTB sont concentrées pour contrer le coup d'Etat qui représente un recul de tous acquis et garanties, que nous

avons obtenus par la lutte au long des dernières décennies, des victoires telles que :

- Le congé maternité et paternité.
- La loi Maria da Penha n° 11340 en 2006, qui crée des mécanismes visant à réprimer la violence domestique contre les femmes.
- La loi contre les homicides/fémicides (*tout acte ou comportement fondé sur la condition féminine qui cause la mort*) qualifiant le fémicide de meurtre.
- La loi sur les quotas raciaux, qui ont fourni à la population noire et aux travailleurs et travailleuses de faible revenu, l'accès aux universités publiques.

POUR TOUTES CES RAISONS, LA CTB RESTE FERME DANS SA DÉCISION DE NE PAS ACCEPTER CE GOUVERNEMENT PUTSCHISTE QUI VIENT DE S'INSTALLER AU BRÉSIL ET QUI A IMMÉDIATEMENT PROPOSÉ UN PROJET NÉOLIBÉRAL BAFUANT NOTRE CONSTITUTION FÉDÉRALE DE 1988 MENAÇANT, ENTRE AUTRES, LE DROIT DU TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ SOCIALE.

Face à ces défis imposés à la société brésilienne, les femmes ont été protagonistes dans la dénonciation du coup d'Etat, perpétré par une « élite » rétrograde qui n'accepte pas le résultat des urnes qui ont élu la Présidente Dilma Rousseff.

Ainsi, la CTB dénonce au monde que le gouvernement putschiste menace la démocratie et les droits sociaux au Brésil !

Extraits de la Résolution du Conseil Politique de la Centrale des Travailleurs et Travailleuses du Brésil-CTB :

❶ "L'adoption de la recevabilité de la demande de la destitution par le Sénat, le 12 mai, a entraîné l'éloignement de la Présidente Dilma et l'intronisation du conspirateur Michel Temer. Le gouvernement qui a émergé de ce coup d'Etat est illégitime et ne sera pas reconnu par la CTB, qui continuera la lutte dans les rues contre les putschistes".

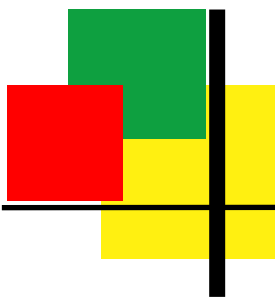
❷ Symptomatiquement, le "gouvernement" est formé de bourgeois blancs, machistes et racistes, aux "mains sales" étant accusés dans des affaires de corruption. Il n'y a ni femmes, ni noirs, ni représentants de la classe ouvrière.

❸ "Les putschistes, après avoir usurpé le pouvoir exécutif, ont par la suite agressé la souveraineté avec une nouvelle politique étrangère. José Serra, Ministre des Affaires étrangères, a déjà affronté les gouvernements progressistes du continent (Cuba, Nicaragua, Equateur, Bolivie, El Salvador et Venezuela, ainsi que le groupe ALBA) marquant le retour d'une politique qui réduit le Brésil au rang de serviteur de l'impérialisme dirigé par les Etats-Unis.

❹ La démocratie a été frappée et la vocation autoritaire du gouvernement illégitime est notoire. Les mouvements sociaux doivent être vigilants et rester mobilisés contre les pressions visant à criminaliser la lutte de notre peuple afin de faciliter l'imposition de politiques hostiles à la classe ouvrière.

❺ La CTB a rejeté les invitations à participer aux réunions avec Temer et rejette tout geste de réconciliation avec les putschistes. Elle oriente ses dirigeants et le militantisme de classe dans les différents Etats du pays à résister et à lutter contre le recul ; à agir en alliance avec d'autres organisations réunies dans le "Front Brésil Populaire " et " Peuple Sans Peur " ainsi que d'autres secteurs démocratiques de la société".





INTERNATIONAL

Lettre de soutien

de la CTB à la CGT



CENTRAL DOS TRABALHADORES E TRABALHADORAS DO BRASIL
SECRETARIA DE RELAÇÕES INTERNACIONAIS



FEDERAÇÃO SINDICAL MUNDIAL

São Paulo, le 20 mai 2016

Cher-es camarades de la CGT,

La CTB (Centrale des Travailleurs et Travailleuses du Brésil), mouvement syndical de classe du Brésil, exprime son entière solidarité à la classe ouvrière française qui lutte contre la réforme du Code du travail, visant à flexibiliser toujours davantage les salariés pour faire baisser le « coût » du travail, afin de faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires.

Nous condamnons l'action du gouvernement français qui a fait passer ce texte sans vote du parlement, invoquant l'article 49-3 de la Constitution, ce qui représente un grave manquement à la démocratie.

La CTB exprime sa solidarité avec les frères et sœurs du mouvement syndical français et réitère son total soutien à la CGT et aux syndicats de classe qui luttent contre cette attaque impérialiste.

Salutations fraternelles,

Adilson Araújo
Président

Divanilton Pereira
Secrétaire des Relations Internationales

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES